



BUDGET 2022 : DÉPENSER JUSTE POUR INVESTIR PLUS

Le budget communal 2022 a été approuvé par le conseil municipal du 8 février. Malgré la baisse des dotations, malgré la compensation partielle et insuffisante de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation (principale ressource des communes), ce budget sérieux, responsable et ambitieux, construit sur des finances saines et solides, permet d'engager un programme d'envergure au bénéfice des Saint-Loupiens.

« Ce budget 2022 répond à l'impérieuse nécessité de dépenser juste pour investir plus ». Pour Pascal Rochoux, adjoint au maire délégué Finances et Contrôle de gestion, « grâce à une gestion rigoureuse des finances de la ville, nous maintenons le cap fixé et mettons en place dans tous les domaines, des actions profitables pour les Saint-Loupiens. »

Et l'élu de préciser, « Certes, la gestion de la Covid-19 et le retour de l'inflation pèsent aujourd'hui sur nos finances, mais notre capacité à gérer de manière réaliste et pragmatique, notre volonté de poursuivre et consolider l'investissement, nous confèrent les moyens de réaliser pleinement notre programme pour faire de Saint-Leu une ville agréable, attractive ancrée dans son époque. » Le budget primitif 2022 qui remplit les objectifs fixés par le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un budget dynamique, efficace et réaliste. « Imagination et efforts sont aussi les clés d'un budget où on ne transige pas sur la qualité et la continuité des services publics municipaux tout en prévoyant les importants investissements dont la ville a besoin. Chacun sait que le contexte économique est déterminant. Le pouvoir d'agir est donc de bien et mieux dépenser. Aujourd'hui, les communes ne sont pas épargnées par une conjoncture qui implique des décisions raisonnées, motivées par l'intérêt général, préservant cohésion sociale et cohérence de l'action publique. »

Résultat, cette année, nombre de réalisations porteront le sceau des objectifs affichés et dédiés aux Saint-Loupiens : la requalification de la place de la mairie, la rénovation du patrimoine communal, la requalification de l'avenue du Parc et de la rue Guynemer, la réalisation des courts de tennis couverts à la Châtaigneraie...